

RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE REMPLACEMENT ET DE RELOCALISATION D'ACTIFS SITUÉS SOUS L'AUTOROUTE FÉLIX-LECLERC

1 Le projet de remplacement et de relocalisation d'actifs situés sous l'autoroute Félix-Leclerc a été
2 approuvé le 14 septembre 2012 par la décision D-2012-120 de la Régie de l'énergie (la
3 « Régie »). Dans celle-ci, la Régie demandait à Société en commandite Gaz Métro
4 (« Gaz Métro ») de soumettre, lors du dépôt de ses prochains rapports annuels, les données
5 nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

6 En décembre 2012, à la suite de la décision du ministère du Développement durable, de
7 l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) – nommé le ministère du Développement
8 durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
9 depuis avril 2014 – à l'effet que le projet était assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen
10 des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 de la *Loi sur la qualité de*
11 *l'environnement*, Gaz Métro a procédé à une évaluation environnementale de site (ÉES), une
12 caractérisation environnementale et à une analyse des risques technologiques. Une séance
13 d'information et de consultation publique a également eu lieu les 4 et le 6 juin 2013 pour présenter
14 le projet aux citoyens. Ces études supplémentaires n'étaient pas prévues initialement.

15 Le 14 janvier 2014, une séance d'information du public présidée par le Bureau d'audience
16 publique en environnement (BAPE) a eu lieu. Le 11 mars 2014, le MDDEFP a confirmé à
17 Gaz Métro qu'aucune demande d'audience publique n'avait été déposée confirmant ainsi
18 l'échéancier selon le scénario sans la tenue d'une audience publique, comme présenté dans le
19 Rapport annuel 2013, lequel prévoyait le début des travaux en mai 2014.

20 Cependant, lors des rencontres de coordination des travaux entre Gaz Métro, le ministère des
21 Transports (MTQ) et son entrepreneur, il a été convenu que les travaux de Gaz Métro ne seraient
22 pas réalisés de manière continue, mais plutôt en diverses phases afin de permettre la réalisation

1 de ses travaux et ceux du MTQ en coordination sur un même site de travail. Le tableau ci-après
2 présente l'échéancier révisé selon les phases de travaux convenues avec le MTQ.

Activités	Travaux gaziers coordonnés avec MTQ	
	Scénario retenu	
	Début	Fin
Commande des conduites	Décembre 2013	Avril 2014
Travaux - Conduite principale	Mai 2014	Novembre 2014
Travaux - Traverses	Mai 2014	Novembre 2014

3 L'échéancier initial sans audience publique, tel que soumis au Rapport annuel 2013, prévoyait
4 que les travaux auraient été complétés en août 2014 alors que dans le nouvel échéancier
5 convenu avec les parties prenantes, les travaux sont prévus être complétés en novembre 2014
6 en raison du fait qu'ils sont réalisés en diverses phases.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

7 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
8 les sommes encourues en date du 30 septembre 2014 et la projection des coûts finaux qui seront
9 requis pour terminer le projet.

10 Les écarts présentés représentent la différence entre les montants initialement budgétés et la
11 projection des coûts finaux du projet en date du 30 septembre 2014.

PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2014
(\$)

	Budget initial (1)	Réel au 30 septembre 2014 (2)	Projeté (3)	Total projection finale (4=2+3)	Écart (5=4-1)
Matériaux	1 919 000	1 696 656	(32 114)	1 664 542	(254 458)
Main-d'œuvre interne	339 920	588 040	53 063	641 103	301 183
Services externes	650 800	296 322	143 990	440 312	(210 488)
Services entrepreneurs	3 611 134	4 319 790	860 466	5 180 256	1 569 122
Traverses	913 666	1 334 392	0	1 334 392	420 726
Environnement	0	513 048	14 941	527 989	527 989
Contingence (15 %)	1 115 178	0	0	0	(1 115 178)
Sous-total	8 549 698	8 748 248	1 040 346	9 788 594	1 238 896
Frais généraux (11 %)	940 467	962 307	114 438	1 076 745	136 278
Total	9 490 165	9 710 555	1 154 784	10 865 339	1 375 174
Contribution MTQ	(3 646 833)	-	(3 857 196)	(3 857 196)	(210 363)
Total Gaz Metro	5 843 332	9 710 555	(2 702 412)	7 008 143	1 164 811

1 Gaz Métro envisage un dépassement de coûts globaux du projet au-delà du budget total initial
2 autorisé par la Régie dans la décision D-2012-120 de 1,38 M\$ et un dépassement des coûts à
3 sa charge de 1,16 M\$.

4 L'ajout des activités reliées à la procédure d'évaluation environnementale entraînera des coûts
5 supplémentaires de 0,53 M\$, non prévus au moment de l'estimation. De plus, le séquençage des
6 travaux en coordination avec l'entrepreneur du MTQ, ainsi que le respect de nouvelles exigences
7 du MTQ en cours de projet ont entraîné des coûts supplémentaires de plus de 1,98 M\$, non
8 prévus lors de l'exercice d'estimation budgétaire initiale. Ces coûts supplémentaires sont
9 associés notamment i-) aux travaux de forage rotatif qui ont été réalisés pour la traverse de
10 l'autoroute à la hauteur du boulevard Saint-Charles, au lieu de réaliser ces travaux en tranchée
11 ouverte, évitant ainsi la fermeture complète de l'autoroute, ii-) aux exigences du MTQ en ce qui
12 concerne la méthode de remblai dû à la nature gélive des sols, iii-) au bétonnage de la section
13 de conduites abandonnées sous les voies de circulation. En contrepartie, la contingence de
14 1,12 M\$ prévue initialement a été utilisée au complet.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
- 2 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire (40 ans)	7 186 443 \$	8 618 991 \$

- 3 **Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de remplacement et de**
- 4 **relocalisation d'actifs situés sous l'autoroute Félix-Leclerc.**